



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTE n° 2026-29 du 03/04/2026

Objet :

**Règlementation de la circulation des piétons et vélos
chemin des forges
du 7/04/2026 au 30/04/2026**

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2,
L2213-1, L 2213-4, L 2213-6 et suivants,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de raccordement du lotissement sur voirie au niveau de la Rue Maréchal Leclerc, nécessite une réglementation de la circulation aux piétons et vélos au niveau du chemin des forges du 7/04/2026 au 30/04/2026.

ARRÊTE

Article 1 : Du 7 avril 2026 au 30 avril 2026, pendant les travaux de raccordement du lotissement sur voirie au niveau de la Rue Maréchal Leclerc, une réglementation de la circulation pour les piétons et vélos au niveau du chemin des forges.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation sera mise en place par la commune de Méral.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
- M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 3 avril 2026

Le Maire,
Richard CHAMARET

